

**Arrêté du Maire
25 ans du jumelage avec EPPENDORF – 18 octobre 2025**

Le Maire de la de Commune de Pompey,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-1 et L2212-2
- Vu le Code de la Route
- Vu le Code de la Voirie Routière
- Vu les articles L 2121-1, L 2122-2 et L 2123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P)
- Vu la loi n° 2017-1510 du 30.12.2017 renforçant la sécurité et la lutte contre le terrorisme,
- Vu la circulaire préfectorale du 27 mars 2023, relative à l'organisation et la sécurisation des manifestations,
- Vu l'organisation place du marché avenue Gambetta, de démonstrations par les sapeurs-pompiers, à l'occasion des 25 ans du jumelage avec EPPENDORF, le 18 octobre 2025,
- Considérant que, pour le bon déroulement de cette manifestation, certaines dispositions de circulation sont à prendre,
- Considérant qu'il convient de préserver la sécurité et le bon ordre public, ainsi que la tranquillité et la salubrité publiques lors de cette manifestation

A R R E T E

Article 1 : Pour permettre l'implantation de la manifestation, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur la place du marché (côté gauche) le **samedi 18 octobre 2025 de 13h00 à 18h00**.

Article 2 : La circulation sur la place sera interdite le samedi 18 octobre 2025 de 13h00 à 18h00.

Article 3 : Dans le contexte actuel de menaces terroristes, tous les accès devront être sécurisés afin d'empêcher toute entrée d'un véhicule menaçant sur la manifestation.

Article 4 : Une signalétique sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade autonome de Frouard, la Police Intercommunale du Bassin de Pompey sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Destinataires :

Recueil des actes administratifs
Affichage / Presse
Gendarmerie Nationale de Frouard
Police intercommunale
Services techniques de la ville



Pompey, le 3 octobre 2025
Le Maire,


Laurent TROGRILIC

Publié notifié le 6 octobre 2025